La Roquebrou, le 30 août 2024

Petite cité de caractère

Nos réf. : 2023-07-10

A l’attention des parents d’élèves,

**TEMPS PERISCOLAIRES COMMUNE DE LAROQUEBROU**

**RENTREE 2024/2025**

**Nous vous recommandons de bien prendre connaissance du Règlement pour les Temps Périscolaires (Arrêté du Mairie APM\_2019\_2016) consultable en ligne sur le site :** [**www.laroquebrou.fr**](http://www.laroquebrou.fr)**; onglet  « vie pratique » ; « école et collège » ; « école de Laroquebrou »**

**1° Concernant les ateliers TAP :**

* Les ateliers TAP débuteront le vendredi 13 septembre
* Les groupes d’élèves en atelier seront déterminés par classe et les activités planifiées par la Coordinatrice.
* Les ateliers TAP avec un animateur externe concernent les élèves de MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2. Les PS effectueront des activités de garderie.

Nous vous rappelons également que lorsque votre enfant est inscrit en atelier TAP pour une période scolaire, **sa présence est obligatoire**.

Planning des périodes d’Ateliers Périscolaires :

* Période 1 : du 13/09 au 18/10/2024
* Période 2 : du 08/11 au 20/12/2024
* Période 3 : du 10/01 au 21/02/2025
* Période 4 : du 14/03 au 18/04/2025
* Période 5 : du 09/05 au 13/06/2025

Beaucoup d’absences non-justifiées ont été remarquées l’année scolaire précédente. La municipalité regrette ce type de comportement, et rappelle que les TAP représentent un effort budgétaire conséquent, et ce, afin de permettre à vos enfants d’accéder à des activités culturelles, manuelles, et sportives, gratuitement.

**Les enfants souhaitant participer aux ateliers TAP seront pris en charge uniquement si le dossier d’inscription est complet. Les documents sont à retourner impérativement avant le 10 septembre 2024 (fiche de renseignements, attestation provisoire d’allergies, attestation d’assurance, fiche inscription ateliers).**

**2° Concernant la garderie :**

* La garderie reprend ses horaires d’ouverture habituels (lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7H30-8H20 et 16H30-18H30 et le mercredi : 7H30-8H20 et 11H30-12H30). Toute heure entamée sera due.
* L’entrée dans les locaux étant interdite, nous vous demandons de bien vouloir sonner à la porte d’entrée, l’agent responsable prendra en charge votre enfant.

**5° Communication :**

* **La communication par mail sera la méthode privilégiée pour la transmission des informations aux familles ou responsables légaux**. Nous vous incitons donc à utiliser cette voie de communication pour :

**.** **Les informations : cantine, garderie, transport scolaire, absence, absence atelier TAP, RDV médicaux sur le temps périscolaire… Ou toutes autres informations nécessaires au bien-être de l’enfant sur le temps périscolaire.**

* **Une permanence d’information concernant les temps périscolaires est également mise en place sur RDV les : lundis, mercredis, jeudis et vendredis matin de 8h00 à 9h30 à : Médiathèque Municipale, rue Etienne Fargues (1er étage)**

**Merci d’adresser vos messages à :**

Mme Nancy BRET

culture-education@laroquebrou.fr

Tél : 04.71.46.07.50

Je vous remercie par avance de l’intérêt que vous porterez à ce rappel, et vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Nancy BRET

Coordination Temps Périscolaires